



**MEMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/AC2/ Report

2 février 2018

Français

Original : Anglais

2^{ème} réunion du Comité consultatif (AC2)
2^{ème} atelier du Groupe de travail sur la conservation (CWG2)
Bonaire, Pays-Bas, 20 - 24 novembre 2017

RAPPORT DE LA RÉUNION

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par M. Martijn Peijs, correspondant national du MdE Requins aux Pays-Bas, M. Maurice Adriaens, directeur de Tourism Corporation Bonaire (TCB), M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, et Mme Melanie Virtue, responsable de l'équipe de travail sur les espèces aquatiques de la CMS.
2. Le Secrétariat a remercié le Gouvernement néerlandais pour son accueil chaleureux à Bonaire et pour l'excellente organisation de la réunion, ainsi que pour l'appui financier considérable fourni pour le voyage des participants.
3. John Carlson, président du Comité consultatif, a dirigé la réunion, avec l'aide constante de James Ellis, vice-président du Comité consultatif. Le président a indiqué que lors de la réunion conjointe du Comité consultatif et du Groupe de travail sur la conservation, des débats et contributions des deux groupes seraient bienvenus pour chaque point de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour : Ordre du jour

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.2.1/Rev.1](#)
Ordre du jour provisoire annoté et liste de documents

4. L'ordre du jour a été adopté, tel que présenté, et le calendrier prévu pour la semaine a été accepté. Les points de l'ordre du jour ont été abordés dans un ordre différent, pour tirer parti de la présence d'experts lors de l'examen de points précis de l'ordre du jour durant les premiers jours de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du président

5. Le président a donné un bref aperçu des activités menées depuis la 1^{ère} réunion du Comité consultatif.

6. M. Carlson a indiqué que depuis la MOS2, les dix postes du Comité consultatif avaient été pourvus, et il a souhaité la bienvenue à trois nouveaux représentants pour l'Asie et l'Amérique du Sud et Amérique centrale et les Caraïbes:

- Mme Rima Jabado (Asie)
- Mme Moonyeen Alava (Asie)
- M. Mario Espinoza (Amérique du Sud et Amérique centrale et les Caraïbes)

7. Il a rappelé au Comité consultatif qu'un Groupe de travail sur la conservation (CWG) avait été mis en place par la MOS2, et que ce groupe était composé de membres recommandés par le Comité consultatif et les Signataires. Il a indiqué que le mandat du Groupe de travail sur la conservation était d'aider le Comité consultatif et de compléter les domaines dans lesquels une expertise supplémentaire était requise au sein du Comité consultatif.

8. En octobre 2016, le Groupe de travail sur la conservation a tenu son premier atelier (CWG1) à Bristol, Royaume-Uni, du 31 octobre au 1^{er} novembre 2016. Quatre membres du Comité consultatif et neuf experts supplémentaires, choisis par le Comité consultatif et par les Signataires, ont participé à cet atelier.

9. Plusieurs questions ont été traitées lors de cette réunion, comme demandé par la MOS2 et précisé dans le mandat du Groupe de travail sur la conservation ([CMS/Sharks/MOS2/Outcome 2.8](#)), et les résultats ont été présentés dans le document intitulé "Résultats du premier atelier du Groupe de travail sur la conservation (CWG1)" ([CMS/Sharks/CWG1/Outcome 1.1](#)).

10. Le président a informé les participants qu'à la COP12 CMS, tenue le mois précédent en octobre 2017, cinq nouvelles espèces de requins et raies avaient été inscrites aux Annexes de la CMS. Il a rappelé aux participants que toute nouvelle espèce visée par la CMS serait automatiquement examinée en vue d'une inscription éventuelle par la Réunion des Signataires (MOS) du MdE Requins, et il a fait savoir que le Comité consultatif avait été invité à fournir ses propres recommandations sur les propositions d'inscription de nouvelles espèces.

11. Les participants ont été informés que la proposition concernant le Requin baleine (*Rhincodon typus*), qui a été inscrit à l'Annexe I de la CMS à la COP12, ne serait pas examinée par le Comité consultatif, car cette espèce est déjà inscrite à l'Annexe 1 du MdE.

12. Le président a fait savoir que depuis la première réunion du Comité consultatif, le Secrétariat, avec l'aide du Comité consultatif, avait réalisé une étude sur les besoins de renforcement des capacités des Signataires, en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de conservation du MdE. Les résultats de cette étude figurent dans le document [CMS/Sharks/AC2/Doc.7](#).

13. Durant la période d'intersession, le Secrétariat, le Comité consultatif et le Groupe de travail sur la conservation ont préparé un document visant à formuler des recommandations à la MOS3, en ce qui concerne l'[action 9.1 du Plan de conservation](#) ("Désignation et gestion des aires marines protégées"), et ont élaboré un projet de fiches d'information par espèce, en vue de fournir des orientations sur les mesures de conservation prioritaires requises pour des taxons spécifiques.

Point 4 de l'ordre du jour : Propositions d'amendements à l'Annexe 1 du MdE Requins

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.4/Rev.1](#)

Propositions d'amendements à l'Annexe 1 du
Mémorandum d'entente sur la conservation des
requins migrateurs

(voir le tableau ci-après pour la liste des propositions
remises à la COP12 CMS et les documents connexes)

Recommandations: [CMS/Sharks/AC2/Rec 2.1](#)

14. Les participants à la réunion ont examiné les propositions d'amendements aux annexes et les recommandations connexes émanant de la 2^{ème} réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS, concernant cinq espèces de requins et raies qui ont été inscrites aux Annexes de la CMS à la COP12.

15. Conformément à la procédure établie par le MdE ([CMS/Sharks/Outcome 1.4 "Modification de la liste des espèces \(Annexe 1\)](#)), le Comité consultatif, avec l'aide du Groupe de travail sur la conservation, a examiné les propositions initiales, telles que présentées à la COP12 CMS, qui étaient les suivantes:

Espèce	Annexes de la CMS	Auteur de la proposition	Documents pertinents (version transmise à la COP12 dans "Propositions d'amendements aux Annexes de la CMS")
Requin de sable <i>Carcharhinus obscurus</i>	Annexe II	Honduras	UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.21/Rev.1 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.21/Add.1
Requin bleu <i>Prionace glauca</i>	Annexe II	Samoa, Sri Lanka	UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.22/Rev.1 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.22/Add.1
Angé de mer <i>Squatina squatina</i>	Annexe I Annexe II	Monaco	UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.23 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.23/Add.1
Raie-guitare commune <i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Annexe (I) II	Israël, Mauritanie, Sénégal, Togo	UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(a) UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(a)/Add.1 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(b) UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(c)/Rev.1 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(d)/Rev.1 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(b-d)/Add.1
<i>Rhynchobatus australiae</i>	Annexe II	Philippines	UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.25/Rev.2 UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.25/Add.1

16. Trois espèces, à savoir, le Requin de sable, la raie *Rhynchobatus australiae* et la Raie-guitare commune, ont été recommandées pour une inscription à l'Annexe 1 du MdE Requins. Par contre, l'inscription de deux espèces, le Requin bleu et l'Ange de mer, n'a pas été recommandée.

17. Comme prévu dans son mandat, le Comité consultatif a examiné s'il convenait de proposer l'inscription d'autres espèces à l'Annexe 1. Le Comité a conclu que d'autres espèces menacées, comme le Requin océanique, le Requin-marteau commun, le Requin-marteau planeur et deux espèces semblables de raie *Rhynchobatus australiae*, devraient être examinées par les Signataires en vue d'une inscription éventuelle à l'Annexe 1, afin de renforcer les mesures de conservation internationales prises en faveur de ces espèces.

18. Enfin, le Comité consultatif a formulé des recommandations sur l'interprétation des critères d'inscription utilisés pour les besoins du MdE.

19. Les recommandations formulées par le Comité consultatif concernant des amendements à l'Annexe 1 du MdE Requins figurent dans le document CMS/Sharks/AC2/Rec 2.1. Ces recommandations ont été finalisées lors d'une séance à huit clos du Comité consultatif.

Point 5 de l'ordre du jour : Coopération avec des organisations compétentes

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.5](#)

Options pour une coopération entre le MdE Requins et les Organisations régionales de gestion de la pêche compétentes

Recommandations: [CMS/Sharks/AC2/Rec. 2.2](#)

20. Après l'examen du document [CMS/Sharks/AC2/Doc.5](#), le Comité consultatif a élaboré des recommandations pour des activités éventuelles à entreprendre par les Signataires du MdE Requins dans le cadre de leur engagement auprès des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) compétentes, ainsi que des éléments pour une procédure d'engagement auprès des ORGP.

21. Des débats ont été menés sur la façon dont le MdE Requins pourrait travailler de façon complémentaire avec les ORGP. Les participants à la réunion ont convenu que le MdE devrait être représenté aux réunions des organes décisionnels des ORGP. D'autre part, il fut recommandé que le MdE travaille en collaboration avec les ORGP sur un plan technique également, en participant par exemple aux réunions techniques et en contribuant aux travaux des groupes de travail techniques au sein des ORGP.

22. La question de savoir qui devrait représenter le MdE aux réunions des ORGP a été débattue avec vigueur, compte tenu du grand nombre de réunions tenues chaque année et du manque de personnel et de ressources allouées aux voyages du Secrétariat. Comme indiqué dans leurs recommandations, le Comité consultatif a conclu que le représentant du MdE devrait être idéalement indépendant, et qu'il devrait s'occuper exclusivement de représenter le MdE.

23. Les participants ont convenu qu'il serait utile d'établir des priorités entre les ORGP et de s'intéresser à deux ou trois organisations uniquement dans un premier temps.

24. D'une manière générale, les participants étaient d'avis qu'il serait utile de fournir aux Signataires des notes d'information pour les prochaines réunions des ORGP, dont le contenu permettrait d'informer les correspondants du MdE sur les points pertinents de l'ordre du jour et d'établir des liens avec les décisions prises au titre du MdE.

25. Dans une série d'exposés, Dr. Rui Coelho, un expert sur les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) et président du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (WPEB) au sein de la Commission des thonidés de l'océan Indien (CTOI), a fourni des précisions importantes concernant les récentes évaluations des stocks de Requin bleu et de Requin-taube bleu (ou Requin Mako), effectuées par l'ICCAT et la CTOI au cours des dernières années.

26. D'autre part, il a énoncé les priorités du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires de la CTOI dans leur Programme de travail pour 2017-2021. Dr. Coelho considérait qu'une coopération entre la CTOI et le MdE Requins était tout à fait envisageable, en particulier en ce qui concerne l'exploitation potentielle des données historiques dans la région de l'océan Indien. Il a suggéré également qu'une première mesure pour contribuer aux travaux techniques de la CTOI pourrait être d'offrir une aide à l'accomplissement de cette tâche, et que les Signataires du MdE pourraient envisager de remettre officiellement une offre de partage de leurs données à la prochaine réunion de la CTOI en 2018.

27. Les recommandations formulées par le Comité consultatif figurent dans le document CMS/Sharks/AC2/Rec 2.2.

Point 6 de l'ordre du jour : Gestion spatiale

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.6](#)

Efficacité des aires marines protégées pour la conservation des requins et raies migrateurs

Recommandations: [CMS/Sharks/AC2/Rec. 2.3](#)

28. Le président a ouvert les débats sur la gestion spatiale en présentant le document CMS/Sharks/AC2/Doc.6.

29. Le consensus général était que la gestion spatiale et les aires marines protégées ne devraient pas être considérées comme le seul ou principal outil pour protéger et gérer les requins et les raies, et que ces outils devraient être conjugués à d'autres approches. Il fut observé que l'efficacité des aires marines protégées pour les Chondrichthyens varie selon les taxons et en fonction de nombreux facteurs, tels que la fidélité au site et/ou l'échelle et l'ampleur des déplacements des espèces, les mesures prises à l'intérieur et à l'extérieur d'une aire protégée, et les effets d'une modification spatiale des activités humaines.

30. D'une façon générale, les participants à la réunion ont convenu que la désignation d'aires protégées pour les requins et les raies migrateurs était le plus utile dans les zones critiques où séjournent un grand nombre d'individus pendant une longue durée, en particulier durant les phases cruciales du cycle de vie. Le Comité consultatif a fait observer que peu d'informations étaient disponibles sur ces zones critiques et que d'autres recherches devraient être menées par les Signataires et les Etats de l'aire de répartition pour recenser ces zones (voir aussi le point 8 de l'ordre du jour) et pour délimiter avec précision les zones les plus

prioritaires aux fins de conservation des espèces et dans lesquelles une gestion spatiale représente un outil adéquat.

31. Il fut recommandé que la terminologie employée pour décrire la gestion spatiale et les aires protégées soit explicite, et qu'elle applique les [Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires marines protégées \(CMS/Sharks/AC2/Inf.2\)](#).

32. Les recommandations formulées par le Comité consultatif sur la gestion spatiale et la mise en œuvre de l'activité 9.1 du Plan de conservation figurent dans le document CMS/Sharks/AC2/Rec 2.3.

Point 7 de l'ordre du jour : Besoins de renforcement des capacités des Signataires

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.7](#)

Besoins de renforcement des capacités des Signataires en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de conservation du MdE

Recommandations: [CMS/Sharks/AC2/Rec. 2.4](#)

33. Après une brève présentation du document 7 par le Secrétariat, les participants à la réunion ont examiné les résultats de l'étude sur les besoins de renforcement des capacités des Signataires. Il fut observé que le taux de réponse des Signataires avait été relativement faible, en particulier dans certaines régions. Le Comité consultatif a donc prié le Secrétariat de recontacter les Signataires qui n'avaient pas fourni de réponse, de façon à couvrir toutes les régions de manière égale.

34. Sur la base des résultats de l'étude, le Comité consultatif a émis des suggestions concernant des éléments qui pourraient être inclus dans une stratégie de renforcement des capacités au titre du MdE, en vue d'aider les Signataires à mettre en œuvre le MdE et son Plan de conservation, conformément à leurs besoins exprimés.

35. L'examen de ce point de l'ordre du jour a inclus un exposé présenté par Dr. Ralf Sonntag (Pew Foundation) sur les récentes activités menées par des ONG en matière de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre des décisions de la CMS et de la CITES concernant les requins et les raies.

36. Dr. Sonntag a fait savoir que les ateliers de formation avaient été très bien accueillis par les pays bénéficiaires et qu'il existait une forte demande d'ateliers supplémentaires. Il a ajouté qu'il était souhaitable, du point de vue du soutien gouvernemental et de la volonté politique, d'organiser le premier atelier dans un pays donné au plus haut niveau politique possible, en assurant la participation des décideurs.

37. Les recommandations formulées par le Comité consultatif figurent dans le document CMS/Sharks/AC2/Rec. 2.4.

Point 8 de l'ordre du jour : Mesures de conservation par espèce

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.8](#)

Recommandations pour des mesures de conservation par espèce

Recommandations: Onze fiches d'information seront finalisées par le Comité consultatif et le Secrétariat, aux fins de présentation à la MOS3

38. Un projet de fiches d'information par espèce, pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE, a été examiné et modifié lors de la réunion.

39. Il fut convenu que le but général des fiches d'information devrait être d'informer les décideurs au sujet de l'espèce considérée, et de formuler des recommandations sur les principales mesures de conservation à prendre et sur des recherches supplémentaires à effectuer. Les recommandations devraient inclure les activités prioritaires à entreprendre pour assurer la mise en œuvre du MdE et de son Plan de conservation.

40. La structure des fiches d'information a été modifiée en ajoutant un résumé concis, incluant une introduction générale, des informations sur l'état de conservation et un bref aperçu du statut juridique de l'espèce considérée, accompagné de recommandations sur les mesures de conservation à prendre et d'autres recherches à entreprendre pour l'espèce en question. Des informations plus complètes sur les sites critiques et le statut juridique de l'espèce considérée doivent être mises en annexe aux fiches d'information.

41. Plutôt que de faire référence aux bassins océaniques, il fut décidé que l'état des populations d'une espèce devrait être établi au niveau du stock/population.

42. Le Comité consultatif a convenu que des ultimes modifications, y compris l'inclusion de cartes de répartition et des sites critiques, devraient être apportées durant la période d'intersession. Il fut décidé également que les Signataires seraient invités à compléter la liste des sites critiques pour chaque taxon présent dans leurs eaux nationales.

43. Enfin, le Comité consultatif a recommandé de mettre à jour les fiches d'information tous les trois ans, et de dater les fiches d'information.

44. Les participants à la réunion ont brièvement abordé la question de savoir si le Secrétariat pourrait être un dépositaire des publications pertinentes, mais ceci ne fut pas recommandé, pour des raisons liées aux droits d'auteur.

45. Les projets de fiches d'information seront élaborés plus avant et parachevés durant la période d'intersession par le Comité consultatif, avec l'aide du Secrétariat, en temps voulu pour être présentés à la MOS3.

Point 9 de l'ordre du jour : Coopération avec la CMS sur les actions concertées

Document de réunion: [CMS/Sharks/AC2/Doc.9/Rev.1](#)

Coopération avec la CMS sur la mise en œuvre des actions concertées pour les requins et les raies

Recommandations: [CMS/Sharks/AC2/Rec.2.5](#)

46. Le Secrétariat a présenté le document CMS/Sharks/AC2/Doc.9/Rev.1 intitulé "Coopération avec la CMS sur la mise en œuvre des actions concertées pour les requins et les raies". Le concept d'action concertée au titre de la CMS a été brièvement décrit aux participants, et une mise à jour sur les actions concertées approuvées par la COP12 CMS pour des espèces de requins et de raies spécifiques a été fournie.

47. Après un examen des actions concertées au titre de la CMS en faveur des requins baleines et des *Mobulidea*, les participants à la réunion se sont penchés sur les activités suggérées à l'Annexe 1 (Requin baleine) et à l'Annexe 2 (*Mobulidae*) du document concernant la contribution du MdE Requins à la mise en œuvre des actions concertées au titre de la CMS.

48. A cette fin, le Secrétariat a fourni un tableau pour chacune des espèces visées par une action concertée, lequel résume dans une colonne les activités décidées par la COP12 CMS. Le Comité consultatif a rempli des colonnes supplémentaires en y ajoutant des recommandations sur la façon dont le MdE Requins pourrait appuyer la mise en œuvre des actions concertées, les entités qui seraient le plus adéquates pour cette mise en œuvre, et les répercussions de telles activités sur le budget du MdE.

49. Les actions concertées qui ont été approuvées à la COP12 CMS pour les anges de mer n'ont pas été examinées par le Comité consultatif et le Groupe de travail sur la conservation, en raison du fait que cette espèce n'était pas inscrite à l'Annexe 1 au moment de la réunion.

50. De façon générale, le Comité consultatif et le Groupe de travail sur la conservation ont accueilli avec satisfaction les actions concertées comme outil de conservation, créant un élan en particulier pour les activités entreprises par les Etats de l'aire de répartition des espèces visées.

51. Les recommandations formulées par le Comité consultatif figurent dans le document CMS/Sharks/AC2/Rec.2.5.

Point 10 de l'ordre du jour : questions diverses

Prochaine réunion

52. Les participants ont examiné les travaux prévus par le Comité consultatif dans le cadre de la préparation de la MOS3, dont les dates ont été confirmées récemment, à savoir, du 3 au 7 décembre 2018. Le Secrétariat a fait savoir que l'échéance fixée pour les propositions d'amendement du MdE ou de ses Annexes était le 6 juillet 2018, et que tous les documents devraient être mis en ligne dans trois langues d'ici le 4 octobre 2018.

53. Sachant que les membres du Comité consultatif, mis à part son président, ne participeraient pas à la Réunion des Signataires, il fut convenu qu'une réunion consécutive à la Réunion des Signataires n'était pas nécessaire. D'autre part, les participants ont considéré qu'il ne serait pas possible ni nécessaire de se réunir à nouveau en face à face pour examiner les documents de la Réunion des Parties. Il fut donc décidé d'organiser une téléconférence durant la semaine du 15 octobre 2018, de façon à ce que tous les membres du Comité consultatif puissent examiner et finaliser les recommandations transmises à la Réunion des Parties.

Composition du Comité consultatif

54. Le Secrétariat a rappelé aux membres du Comité consultatif la durée de leur mandat. Le mandat du Comité consultatif, énoncé dans le document CMS/Sharks/MOS2/Outcome.2.7, dispose que les membres du Comité consultatif siègent pendant « deux réunions ordinaires des Signataires et, dans des cas exceptionnels, peuvent être désignés pour un troisième mandat ». Les participants ont fait observer que puisque le MdE Requins et le Comité consultatif étaient au tout début de leurs travaux, il serait désavantageux de perdre un grand nombre de membres du Comité en même temps. Le Secrétariat a fait savoir qu'il informerait les Signataires en temps opportun de leurs obligations sur cette question, de sorte qu'ils puissent venir bien préparés à la MOS3.

Cérémonie de signature

55. La société néerlandaise des élastomobranches (Nederlandse Elasmobranchen Vereniging - NEV), représentée par leur directrice, Mme Irene Kingma, a signé le MdE en tant que partenaire de coopération, le nombre total de partenaires s'élevant désormais à onze.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

56. Bert Lenten, au nom de la CMS, a remercié le président, le vice-président et les membres du Comité pour leur travail assidu durant la semaine, et a remercié le Gouvernement néerlandais pour les excellentes installations et l'excellente organisation de la réunion.

57. Martijn Peijs, au nom du Gouvernement néerlandais, a fait savoir que Bert Lenten prendrait sa retraite le mois prochain, et il souhaitait le remercier pour tout son travail effectué à l'ONU, dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA) et de la CMS et, auparavant, au sein du Gouvernement néerlandais. Les participants ont souhaité une excellente retraite à M. Lenten.

58. Le président a déclaré la clôture de la réunion à 14h10.

LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF

Amérique du Nord

Mr. John **Carlson** (Chair)
Research Biologist
CMS Shark MOU Advisory Committee
3500 Delwood Beach Rd
Panama City
United States
Tel: 850-234-6541
Email: john.carlson@noaa.gov

Europe

James **Ellis** (Vice Chair)
Senior Fisheries Ecologist
CEFAS
Pakefield Road, Lowestoft
United Kingdom
Email: jim.ellis@cefas.co.uk

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Afrique

Mr. Mika **Diop**
Chargé de programmes
Secrétariat Permanent de la CSRP,
BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : +221 77 644 8218
Email: mika.diop@spscrp.org

Asie

Ms. Rima **Jabado**
Founder and Lead Scientist
P.O.Box 29588, Dubai Marina
Dubai, UAE
Tel: (+971)508885687
Email: rimajabado@hotmail.com

Ms. Moonyeen Nida R. **Alava**
Coastal Conservation and Education
Foundation, Inc
Room 302, PDI Condominium, Banilad
Cebu City, Philippines
Tel: +63 (915) 697-9073
Email: executive_director@coast.ph

Europe

Prof. Marino **Vacchi**
Associate Researcher
Institute of Marine Sciences (ISMAR) of
National Research Council (CNR)
Via De Marini 6
Genoa 16141, Italy
Tel: (+39) 0106475401
Email: marino.vacchi@ge.ismar.cnr.it

Océanie

Ms. Lesley **Gidding-Reeve**
Director
Marine and Freshwater Species
Conservation
Department of Environment
GPO Box 787
Canberra, ACT 2601
Tel:
Email: lesley.Gidding-
Reeve@environment.gov.au

Amérique du Sud & Centrale & les Caraïbes

Mr. Enzo **Acuna**
Full Time Professor
Marine Biology - Universidad Catolica
del Norte
Casilla 117, Coquimbo
Chile
Tel: +56- 512209814
Email: eacuna@ucn.cl

Mr. Mario **Espinoza**
Universidad de Costa Rica
Escuela de Biología (oficina #251)
Universidad de Costa Rica (Sede Rodrigo
Facio)
San Pedro de Montés de Oca
San José, Costa Rica
E-mail: marioespinozamen@gmail.com
Phone: +506-2511-2208/8683

EXPERTS INVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONSERVATION (CWG)

Ms. Michelle **Heupel**
Advisor
Australian Government
Department of the Environment
PMB No 3
Townsville MC, QLD 4810
Tel: +617 4753 4205
Email: m.heupel@aims.gov.au

Mr. Rui **Coelho**
Research Biologist
Portuguese Institute for the Ocean and
Atmosphere (IPMA)
Av. 5 de Outubro s/n, 8700-305 Olhão
Portugal
Tel: +351 289700504
Email: rpcoelho@ipma.pt

OBSERVATEURS

Observateurs signataires

Les Pays-Bas (Gouvernement hôte)

Mr. Martijn **Peijs**
Advisor Marine Biodiversity, Department of
Nature
Ministry of Economic Affairs, Agriculture
and Innovation
Tel: +31 6 388 25315
Email: m.w.f.peijs@mineleni.nl

Mr. Paul **Hoetjes**
Policy Coordinator
Kaya Gobernador Debrot 46, Bonaire
Netherlands
Tel: +599 781 0206
Email: paul.hoetjes@rijksdienstcn.com

Mr Maurice **Adriaens**
Director Tourism Corporation Bonaire
(TCB)

Mr. Frank **van Slobbe**
Policy Advisor Nature - Local government
Kaya Ametista 7, Bonaire
Netherlands
Tel: +599 717622
Email: frank.slobbe@hotmail.com

Arabie saoudite

Mr Tareq **Alqhtani**
Saudi Wildlife Authority
BOX:61681
Riyadh:11575
Saudi Arabia
Tel: +996509955982
Email: tareq.swa@gmail.com

Afrique du Sud

Ms. Sarika **Singh**
Marine Scientist
Department of Environmental Affairs,
Branch Oceans and Coasts
Cape Town
South Africa
Tel: +27 21 402 3194
Email: sasingh@environment.gov.za

Organisations intergouvernementales

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR-ASP)

Ms. Sandrine **Pivard**
SPAW-RAC Director
Parc national de la Guadeloupe
97120 Saint-Claude - Guadeloupe
Tél : +590 (0)5 90 41 55 81 - Mobile : +590 (0)6 90 14 33 84
Email: sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

Organisations non-gouvernementales

Dutch Caribbean Nature Alliance

Ms. Kalli **De Meyer**
Kaya Finlandia 10a, Kralendijk, Bonaire
Netherlands
Email: director@DCNAnature.org

Dutch Elasmobranch Society (NEV)

Ms. Irene **Kingma**
Director
Hobbemakade 118 HS, Amsterdam
Netherlands
Tel: +31648263524
Email: kingma@elasmobranch.nl

Ms. Paddy **Walker**
Email: walker@elasmobranch.nl

PEW

Mr. Ralf **Sonntag**
Senior advisor marine conservation
Hoebueschentwiete 38, 22880 Wedel
Germany
Tel: +491724390583
Email: ralfsonntag@web.de

Shark Advocates International

Ms. Julia **Lawson**
Fellow
1520 Bath Street, Unit A, Santa Barbara,
California 93101
United States of America
Tel: +18056184699
Email: jlawson@gmail.com

STINAPA Bonaire

Ms. Caren Elizabeth **Eckrich**
Wildlife Biologist
Barcadera 10, Kralendijk Bonaire
Netherlands
Tel: +599 7178444
Email: nature@stinapa.org

Ms. Anouschka **van de Ven**
Communications Coordinator
Barcadera z/n
Bonaire, Dutch Caribbean
Tel: +599 717 8444
Email: communications@stinapa.org

SECRETARIAT PNUE/CMS

Mr. Lambertus **Lenten**
Deputy Executive Secretary
Tel: +49 228 815 2407
Email: bert.lenten@cms.int

Ms. Andrea **Pauly**
Coordinator Sharks MOU
Tel: +49 228 815 2477
Email: andrea.pauly@cms.int

Ms. Melanie **Virtue**
Head, Aquatic Species Team
Tel: +49 228 815 2462
Email: melanie.virtue@cms.int

Ms. Tine **Lindberg-Roncari**
Meeting Services Assistant
Tel: +49 228 815 2493
Email: tine.l-roncari@cms.int